

**COMMUNIQUE**

Paris, le 18 septembre 2026

Politique de l'expertise au MAASA : Reconnaître, oui. Organiser l'expertise réelle, surtout

Réuni le 15 septembre 2026 dans le prolongement du rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), le groupe de travail consacré à l'avenir de la politique de l'expertise au MAASA a présenté une refonte en profondeur du dispositif : nouveau comité stratégique, nouvelle nomenclature à deux filières, rôle renforcé de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) et des inspecteurs généraux d'appui aux personnes et aux structures (IGAPS) référents « Expertise ». **FO Agriculture** partage l'objectif de mieux anticiper les besoins et de valoriser les parcours d'experts. Mais elle alerte sur la méthode et le périmètre retenus.

Ce que propose le MAASA

Le rapport du CGAAER (108 entretiens) identifie quatre enjeux : complexité croissante des politiques publiques, départs à la retraite à venir, perte de technicité et besoin croissant de compétences rares (juridique, numérique, audit).

Pour y répondre, l'administration propose une gouvernance à trois étages — comité stratégique (nouveau, besoins à 5-10 ans), commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE) recentrée sur la reconnaissance individuelle, DGER chargée de l'expertise externe, IGAPS référents — ainsi que plusieurs leviers : recrutement (formation complémentaire par la recherche – FCPR –, concours sur titres), nouvelle nomenclature à deux filières sans hiérarchie (junior/senior), valorisation de carrière (IFSE, sur le modèle du ministère en charge de l'écologie - MTE) et animation du réseau (plateforme, webinaires).

64 % des agents reconnus experts par la COSE depuis 2015 n'ont jamais été sollicités.

Ce constat, posé par l'administration elle-même, déplace la question pour **FO Agriculture** : **il ne s'agit pas seulement de reconnaître des experts, mais de mobiliser les compétences réellement présentes dans les services.** Réformer l'architecture de reconnaissance sans y répondre reviendrait à corriger un symptôme sans traiter la cause.

L'expertise ne se résume pas à la COSE

Personnes ressources, référents nationaux, animateurs de réseaux techniques, spécialistes métiers : de nombreux agents exercent déjà une expertise réelle sans relever de la COSE. **FO Agriculture** refuse une réforme qui se contenterait de cartographier les seuls experts déjà reconnus, et demande que l'ensemble des compétences stratégiques du MAASA soit d'abord recensé, y compris hors nomenclature.

Les 8 demandes de FO Agriculture

- **Reconnaître** réellement l'expertise technique, scientifique et professionnelle acquise au ministère
- **Construire** de véritables parcours de carrière, sans contraindre les agents à abandonner leur spécialité
- **Garantir** la prise en compte de l'expertise dans les avancements et les promotions
- **Donner** les moyens de maintenir les compétences, notamment en levant les freins aux déplacements et à la formation
- **Anticiper** les départs en retraite et organiser le tuilage des expertises critiques
- **Identifier** et valoriser en priorité les compétences déjà présentes dans les services, avant tout recrutement externe
- **Maintenir** et animer réellement les réseaux existants
- **Associer** durablement les représentants du personnel au suivi du dispositif

FO Agriculture poursuivra les discussions avec une exigence simple : **que la future politique de l'expertise soit construite avec les agents, à partir de la réalité des métiers.**